

Compte rendu de la séance du 10 mai 2023

Présents: Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Frédéric COULON

Absents excusés: Claudine VIVAREZ

Excusés représentés: Ophélie DENJEAN par Amandine TILLET

Secrétaire(s) de la séance: Isabelle LAMPLE

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance du 29-03-2023.
- Délibérations:
 - Subventions 2023 aux associations,
 - Demandes de subventions : restauration du four à pain de Pailhès,
 - Ciné belle étoile
 - Délibération permettant d'approuver le lancement des travaux de réhabilitation de l'école,
 - Nomination des membres de la commission des travaux pour la réhabilitation de l'ancienne école
- Informations:
 - Elections sénatoriales,
 - Point sur les projets,
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 29-03-2023 : à l'unanimité

Délibérations du conseil:

Attribution de subventions - budget primitif 2023

M. le 1er Adjoint explique que dans le cadre du vote du budget, et plus particulièrement l'attribution des subventions aux associations, l'Association Nationale de Patients des Scélorés en plaque qui a fait une demande, ne figure pas dans le budget primitif 2023.

Afin de corriger cette erreur matérielle; M. le 1er Adjoint propose qu'une subvention de 50 € soit versée à l'association AFSEP.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Restauration du Four de Pailhès - Demande de subvention - Cauvaldor- Département - Région Occitanie

M. le 1er Adjoint rappelle au conseil municipal l'engagement de la commune dans un plan pluriannuel de restauration du petit patrimoine constitué de deux fours à pain et cinq croix. Une première restauration de four à pain se termine sur le programme 2022.

Dans cette continuité, M. le 1er Adjoint propose la restauration du four à pain de Pailhès dont la toiture très dégradée est protégée sommairement, et propose le plan de financement des travaux comprenant maçonnerie, couverture et ferronnerie pour un coût total de 18 007,50 € HT soit 21 609,00 € TTC

	Taux	Subvention sollicitée
Département	40	7 203,00
Région	20	3 601,50
Petit patrimoine CAUVALDOR	20	3 601,50
Autofinancement	20	3 601,50
Total	100	18 007,50

Délibérations adoptées à l'unanimité

- **Autorisation pour l'organisation d'une séance Ciné Belle étoile 2023**

M. le 1er Adjoint explique à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence, la communauté de communes Cauvaldor a lancé le 06 mars 2023 l'appel à candidature « Ciné Belle Étoile » à destination des communes du territoire. Le but étant de contribuer à la mise en place d'une programmation cinématographique en plein air, gratuite, ouverte à tous, entre juillet et août 2023.

La projection cinématographique est assurée par le prestataire Ciné Lot, le coût d'une séance en plein air est de 1 200 €. Dans le cas où la candidature est retenue, la communauté de communes s'engage à financer 700€ du coût de la séance (soit 58%). Reste à charge pour l'organisateur 500€ (soit 42%).

La commune de Frayssinhes organisera une soirée Belle étoile le mercredi 02 août 2023 et sa participation financière sera de 500 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Délibération permettant d'approuver le lancement de l'opération de réhabilitation de l'ancien école communale**

M. le 1er Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet relatif à la réhabilitation de l'ancienne école communale.

Ce projet a pour but de restaurer cet ancien bâtiment communal afin d'y transférer la mairie. Le bâti existant sera conservé et agrandi pour créer une salle du conseil municipal, un secrétariat, une salle d'archives ainsi que des toilettes. L'étage sera aménagé afin de pouvoir accueillir des associations dans des espaces dédiés. Les travaux seront réalisés en harmonie avec l'architecture du lieu tout en respectant les normes relatives à la consommation énergétique et à l'accès pour les personnes à mobilité réduite. La collectivité sera accompagnée du SDAIL (Syndicat d'aménagement et d'Ingenierie du Lot) dans ce projet.

Les nouveaux espaces communaux ainsi créés seront plus adaptés aux besoins actuels de la municipalité et des usagers.

Délibération adoptée à l'unanimité pour :

- donner son accord sur le lancement de l'opération de travaux décrite ci-dessus,
- autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer les différents documents, contrats et marchés à intervenir dans ce projet.

- **Réhabilitation de l'école - Mise en place d'une commission des travaux**

Monsieur le 1er Adjoint explique que dans le cadre du projet de transformation de l'ancienne école en mairie, il est nécessaire de mettre en place une commission des travaux composée d'élus afin d'être présents aux réunions avec les différents intervenants, suivre le dossier à chaque étape d'avancement et partager des idées pour que ce projet soit en adéquation avec les attentes de tous.

Titulaires	Suppléants
Thierry MARTIGNAC	Isabelle LAMPLE
Hervé LANDES	Maxime ASFAUX
Christiane JANICOT	Francoise BARDET

Délibération adoptée à l'unanimité.

Informations:

- **Elections sénatoriales:**

Le conseil municipal devra se réunir le vendredi 09 juin afin de désigner les délégués des communes, c'est à dire les grands électeurs chargés d'élire les sénateurs lors des élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2023. Le Sénat étant renouvelé par moitié tous les trois ans, sont concernés cette année les départements 37 (Indre et Loire) à 66 (Pyrénées Orientales), les huit départements d'Ile de France, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, la

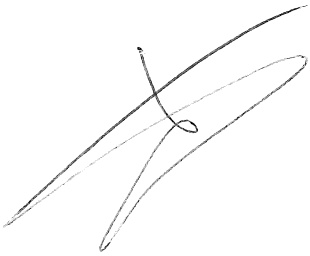
Réunion, Saint-Pierre et Miquelon et la Nouvelle Calédonie, ainsi que les six sièges des français établis hors de France.

• **Point sur les travaux en cours:**

- Les travaux sur le four à pain de Lavalade sont terminés.
- Le maçon est attendu pour terminer les menus travaux à l'église et les caniveaux,
- Façade de la salle des fêtes: les experts, les entreprises et les architectes ont été convoqués et se sont rendus sur place avec les élus. Un arrangement avec l'entreprise Mambert a été trouvé concernant les fissures sur la salle des fêtes; un bardage sera posé.
- Voirie : L'élagage doit se faire durant la semaine 20.
- Chaises salle des fêtes: les nouvelles chaises ont été livrées: les anciennes seront triées et les meilleures seront conservées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

La secrétaire,
Isabelle LAMPLE



Le 1er Adjoint,
Thierry MARTIGNAC

